

Nº 5777^A
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2006-2007

**COMPTES DU SERVICE INTERIEUR
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
POUR L'EXERCICE 2005**

* * *

CORRIGENDUM
(5.10.2007)

Dans le document parlementaire 5777/00, il y a lieu de procéder aux redressements suivants:

- à la page 1, sous „Chapitre I. – Mission de la Commission“, 1er paragraphe, 1ère phrase, la référence à l'article 155 du règlement de la Chambre des Députés est à remplacer par: „L'article 164“,
- à la page 11, sous „Section C: Groupes politiques“, 1er paragraphe, 1ère phrase, la référence à l'article 15 du règlement de la Chambre des Députés est à remplacer par: „l'article 16“, et
- à la page 17, sous „VII. – Résolution“, il faut lire la résolution comme suit:
„La Chambre des Députés,
vu le rapport de la Commission des Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2005 et
prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission des
Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.“

